

Schoelcher, le lundi 8 juillet 2019

Le Rectorat de la Martinique communique l'ouverture du registre d'inscription de l'examen du **CAPPEI**, pour la session 2019 :

1) Calendrier :

- Ouverture des inscriptions : **Le mardi 16 juillet 2019**
- Clôture des inscriptions et dépôt du dossier d'inscription : **le vendredi 20 septembre 2019 avant 12 h**
- Dépôt du dossier de pratique Professionnelle : **du vendredi 20 septembre 2019 au vendredi 4 octobre 2019 (dernier délai)**

2/ Public concerné et structure de l'examen :

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée). **Le CAPPEI remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH.**

- Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré et à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.
- Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI, les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.
- **Le CAPPEI est organisé sur une année et comporte 3 épreuves consécutives** devant une commission (*dates des épreuves : d'octobre à décembre 2019*).
- **Textes réglementaires** : le décret n° 2017-169 du 10 février 2017, les arrêtés du 10 février 2017 et la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.

3/ Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription est mis en ligne sur le site de l'académie de la Martinique durant la période d'inscription. Les dossiers ainsi que les pièces, seront transmis par voie postale ou déposés, au **Rectorat – Division des Examens et Concours – DEC3** – Les Hauts de Terreville - porte 131 - aux dates suivantes : **le dossier d'inscription et les pièces, le 20 septembre 2019 avant 12 h et le dossier de pratique professionnelle, du 20 septembre 2019 au 4 octobre 2019 au plus tard.**

TRANSMIS POUR DIFFUSION :

- A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées, S/c de Madame l'IA DAASEN, Madame l'IANA, Mesdames et Messieurs les I.E.N.
- A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de SEGPA et Coordonnateurs d'ULIS,
- S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du second degré et de Madame l'I.EN – ASH,
- A Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG,
- A Mesdames et Messieurs les IA IPR,
- A Monsieur le Directeur de l'ESPE,
- Au Président de l'Université des Antilles, aux responsables.

Contact :

Division des Examens et Concours -DEC3 Bureau des Concours
TEL : 0596 52 25 28 ou 52 25 13
Mel : ce.dec@ac-martinique.fr

Communiqué



2/2